

Informations relatives au certificat de conformité



Mesdames, Messieurs,

Seule l'entreprise exploitant la pompe ou un composant correspondant, connaît les fluides transportés. Pour protéger les collaborateurs, l'environnement et pour respecter les directives légales, le prestataire de services a besoin de certaines informations.

L'entreprise exploitante réunit ces informations dans le certificat de conformité joint et confirme par sa signature l'innocuité des substances se trouvant encore dans la pompe et/ou la décontamination de la pompe de substances toxiques, caustiques, inflammables ou dangereuses pour l'environnement.

Nous ne pouvons pas accepter les pompes/composants de pompes entrés en contact avec des substances biologiquement dangereuses, mutagènes ou radioactives.

Nous ne pouvons exécuter nos travaux sur les pompes ou leurs composants qu'une fois avoir reçu le certificat de conformité joint dûment rempli par le personnel spécialisé autorisé. S'il n'est pas possible de fournir immédiatement le certificat exigé, le délai convenu contractuellement pour l'exécution des travaux se prolonge en conséquence.

Si malgré une vidange complète et un nettoyage complet des mesures de sécurité particulières sont indispensables, l'entreprise exploitante doit le communiquer au préalable. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de prendre les mesures nécessaires. Cependant, nous nous réservons explicitement le droit de refuser les travaux.

Un certificat de conformité individuel est indispensable pour chaque pompe/composant de pompe.

Merci!

Grundfos Service & Solutions

Destinataire:

Grundfos Pumpen AG | Réparation
 Bruggacherstrasse 10 | CH – 8117 Fällanden
 Fax: +41 44 806 8115
 Email: Dach_Repair@Service.Grundfos.com

Certificat de conformité

Dekontaminationserklärung Clearance certificate
Déclaration de décontamination

Base légale / déclaration :

Concernant la législation liée à la loi sur la protection du travail et à la loi sur la protection de l'environnement, le règlement suivant est en vigueur pour la manipulation de pompes et composants de pompes potentiellement contaminés :

Dans le but de protéger nos collaborateurs, l'environnement et pour respecter les dispositions légales, nous avons besoin de la part de l'exploitant d'un **certificat de conformité signé** concernant les substances qui pourraient encore se trouver dans la pompe/les composants de pompe et la décontamination de substances dangereuses. L'exécution des travaux exige l'innocuité des substances. **S'il n'est pas possible de fournir immédiatement le certificat exigé, le délai convenu pour l'exécution des travaux se prolonge en conséquence.**

Votre pompe / votre composant de pompe :

Type de pompe :

Numéro de pompe :

Commande / demande / n° du bordereau de livraison :

Utilisation / champ d'application de la pompe :

	fluide / concentration	N° CAS (Le CAS assigne ces numéros à chaque substance chimique qui a été décrite dans la documentation)	nuisible à la santé*	toxique	caustique	inflammable	dangereux pour l'environnement	sans risques
Fluide de processus 1								
Fluide de processus 2								
Fluide de nettoyage								

* des substances biologiquement dangereuses, mutagènes et radioactives ne peuvent pas être acceptées !

Explications de l'exploitant :

veuillez cocher ce qui convient et joindre une fiche de sécurité / instructions de manipulation.

- La pompe / le composant de pompe a été **entièrement vidé, rincé soigneusement et nettoyé à fond** avant la remise.
- Des **mesures de sécurité** particulières ne sont pas indispensables pour la manipulation de la pompe/du composant de pompe.
- Les mesures de sécurité suivantes concernant le liquide résiduel / substances restantes / substances solides sont indispensables en rapport avec la **protection des collaborateurs, de l'environnement et/ou avec l'élimination** (fiche de sécurité doit être jointe) :

.....

Confirmation de l'entreprise exploitante :

il est certifié que le présent document a été rempli complètement et conforme à la vérité. L'entreprise exploitante signataire reconnaît être imputable pour tous dommages directs ou indirects occasionnés en raison d'indications fautives ou inexistantes de la part du prestataire de services. Le prestataire de services reste également indemne de prétentions de tiers.

Lieu/date :

Signature et tampon de l'entreprise :

.....

.....